

# PRÊTERIEZ-VOUS VOTRE CARTE BANCAIRE ?



**Accordons la même protection à nos  
cartes professionnelles (CPS-CPE)  
qu'à nos cartes bancaires !**



Les cartes de professionnels donnent accès à des données sensibles. Elles sont nominatives et engagent notre responsabilité. Ne laissons pas le code PIN près de nos postes de travail et ne le confions pas à des collaborateurs.

[www.esante-paysdelaloire.fr](http://www.esante-paysdelaloire.fr)

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Ministère  
de la Santé  
et de la Prévention

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire

**santé**  
COALITION Pays de la Loire